

Image not found or type unknown



Litige fournisseur d'accès internet

Par **Yacine68**, le **15/05/2015** à **18:57**

Bonjour,rnrnAprès des travaux de mise aux normes effectué par mon bailleur, la fiabilité et la qualité des lignes ADSL du bâtiment ont été détérioré.rnrnJ'ai fait constaté le problème technique et la perturbation par un technicien envoyé par mon fournisseur internet (free). Je souhaiterais savoir qui dois-je mettre en demeure (et en référence à quoi légalement)pour que la connexion soit rétablie à sa normalité? rnrnMon bailleur? Mon fournisseur internet? France télécom (propriétaire des lignes).rnrnMerci grandement pour vos réponses et vos conseils.rnrnCordialement, Yacine.

Par **moisse**, le **15/05/2015** à **19:07**

Bonsoir,rnVous ne connaissez que votre fournisseur.rnCelui-ci ouvrira un ticket auprès de FT et s'il existe un responsable les recours s'enchaîneront.